Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 32 (1970)

Heft: 15

Rubrik: Questions et indications d'ordre pratique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

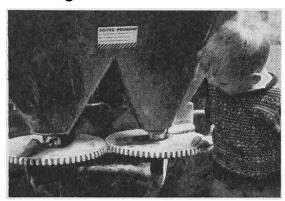
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Questions et indications d'ordre pratique

Utilité des épandeuses d'engrais centrifuges



Les anciens distributeurs d'engrais du type à fond mouvant et à hérisson(s) épandeur(s), matériels bien connus qui comportaient encore des roues à bandages métalliques et éventuellement aussi un timon pour la traction mécanique, n'épandaient les engrais du commerce que sur une largeur de généralement 2 m. Les distributeurs centrifuges du type à disques possèdent en revanche une largeur de travail qui peut atteindre de 8 à 10 m, autrement dit quatre à cinq fois celle des matériels à fond mouvant.

Pour que le conducteur du tracteur obtienne une répartition régulière de l'engrais quand sa machine est pourvue d'un épandeur du type centrifuge, il doit faire en sorte que la vitesse d'avancement demeure égale, que la prise de force tourne constamment au même régime et que le(s) disque(s) distributeur(s) se trouve(nt) toujours à une hauteur invariable audessus du sol durant l'épandage. Ces trois facteurs réunis exercent en effet une influence déterminante sur la quantité d'engrais distribuée à l'unité de surface, sur la largeur de la bande traitée et sur la surface fumée à l'heure. Si la prise de force tourne plus vite, par exemple, la machine épand l'engrais sur une plus grande largeur. Par ailleurs, le(s) disque(s) distributeur(s) projette(nt) le fertilisant à une plus grande distance lorsqu'il(s) se trouve(nt) à une plus grande hauteur au-dessus du sol. Enfin, il faut également attirer l'attention sur le fait que la bielle supérieure du

système d'attelage trois-points du relevage hydraulique du tracteur influe également sur la largeur de distribution du fertilisant. Une bielle supérieure raccourcie, par exemple, entraîne automatiquement une augmentation de la distance de projection de l'engrais, ce qui se traduit par un accroissement correspondant de la largeur de la bande de terre traitée.

A l'heure actuelle, on trouve déjà sur le marché des distributeurs d'engrais centrifuges dont les disques de projection sont en matière plastique. De tels disques présentent un grand intérêt du fait qu'ils ne sont pas attaqués par les fertilisants corrosifs. En outre, la rotation de disques épandeurs en matière synthétique se fait avec plus de douceur que celle de disques métalliques. Enfin la longue durée d'usage de disques distributeurs en matériau artificiel ne peut être mise en doute. Des essais et expériences s'étendant sur de nombreuses années ont en effet prouvé la grande longévité des matières plastiques.

- nbr -

Trois marques de pointe de l'industrie de la machine agricole:

HAGEDORN





Elles garantissent un rendement supérieur et une longue durée.

Représentant général:

A. MULLER, 4112 Bättwil Tél. (061) 75 11 11

Lutte contre la corrosion des véhicules à moteur

Les phénomènes de corrosion, surtout ceux dus à l'oxydation du fer par la rouille (oxyde ferrique hydraté) portent de plus en plus préjudice tant à la sécurité de circulation qu'à la valeur des véhicules à moteur. C'est la raison pour laquelle une Communauté de travail contre la corrosion des véhicules routiers a été fondée il y a quelque temps à l'instigation de l'Automobile Club de Suisse (ACS). Parmi ses membres, on compte des représentants du Service central des automobiles des PTT, de la direction du Parc des véhicules à moteur de l'armée, de l'Association des chefs des services cantonaux des automobiles, des milieux économiques de la branche automobile, de la presse technique spécialisée dans les automobiles, du Touring Club Suisse (TCS) et de l'ACS ainsi que d'autres spécialistes. Le secrétariat de cette communauté est assumé par l'administration centrale de l'ACS, à Berne.

La Communauté de travail dont il s'agit a pour tâche essentielle de rechercher les moyens qui permettraient de lutter efficacement contre les dégâts occasionnés par la corrosion des parties et pièces métalliques des véhicules routiers. Les contacts devant, être établis à cet effet avec des fabriques de sel à épandre sur les routes et des services de la voirie, de même qu'avec l'industrie automobile, de la carrosserie et des accessoires pour automobiles, se concrétiseront notamment par la rédaction de recommandations destinées à réduire les dommages causés par la rouille aux véhicules à moteur. Ces recommandations seront ensuite très largement diffusées.

Quand on pense aux méfaits de la rouille dans le secteur des machines de traction et des machines de travail agricoles, on ne peut que se féliciter de la création d'une telle communauté et espérer que ses activités permettront bientôt aux agriculteurs d'augmenter la durée utile de leurs matériels par des mesures adéquates.

Au seuil de l'An nouveau

Nous présentons à nos

Sociétaires, Annonceurs, Abonnés, Collaborateurs, Amis et Connaissances,

nos

Vœux très sincères pour l'Année 1971

将年来带带带带带带带带带带带带

et leur souhaitons de

Joyeuses fêtes

Nous remercions vivement tous ceux qui nous ont accordé leur confiance durant l'année qui s'achève et les prions d'en faire de même en 1971.

Nous avons le ferme espoir, également l'an prochain, de pouvoir sauvegarder les intérêts de nos membres dans le domaine de la technique agricole et de les aider à obtenir de nouveaux succès si nous œuvrons en commun.

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture - ASETA

(anciennement: Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles)

Le Comité central Le Comité directeur La Rédaction L'Agence de publicité

On trouve dans chaque village

des propriétaires de machines agricoles qui ne font pas encore partie de notre organisation. Sociétaires, ne négligez rien pour les décider à adhérer à votre section. L'union fait la force! Communiquez aussi leur adresse au Secrétariat central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture case postale 210, Brougg. Nous vous en remercions d'avance!

Coupe-racines Miller





Nous vous présentons ci-contre notre modèle à disque vertical pour commande à main qui est surtout destiné aux exploitations petites. Son rendement relativement élevé, sa robustesse et son prix

économique sont des caractéristiques très appréciées. Nous fabriquons encore d'autres modèles, sans ou avec moteur. Exigez notre prospectus de 4 pages avec prix courant.

A. MULLER, Atelier de construction, 4112 Bättwil, Tél. (061) 75 11 11.

Livraison tout de suite!



Dépôts à: Genève, Lausanne, Hauterive (NE), Bâle, Berne, Lucerne, Olten, St. Gall, Zurich et distributeurs dans les principales villes de Suisse.